

considérablement restreint; c'est pourquoi, en général, chaque appareil doit être conçu ou adapté en fonction d'une utilisation spécifique.

Tout prototype développé dans le cadre du Programme, ainsi que les plans et les notices qui l'accompagnent, sont remis à l'AIEA sans conditions. Certains des appareils canadiens les plus importants sont d'ailleurs reproduits à la figure 7.

Réalisations et incidences

Le Programme a grandement aidé l'AIEA à concevoir une méthode de contrôle détaillée pour le réacteur CANDU. Les succès obtenus jusqu'à présent, tout particulièrement en ce qui concerne les procédés mis en oeuvre dans le cas des quatre réacteurs CANDU de 600 MW (deux au Canada et deux à l'étranger) donnent tout lieu de penser que ce type de réacteurs est assujéti à toutes les garanties. Bien que la méthode de base ait fait ses preuves, elle doit être intégralement appliquée dans certaines installations. On continue de chercher à rendre le matériel plus fiable, facile à utiliser et durable.

L'AIEA a normalisé ses méthodes pour plusieurs types d'installations nucléaires qu'elle soumet à des garanties. Trois de ces installations sont liées à différents modèles de réacteurs CANDU et sont fondées

sur le travail effectué par les Canadiens dans le cadre du Programme. Ces systèmes normalisés simplifient considérablement la tâche de l'Agence. Les appareils devant aider à mettre en application ces procédés de contrôle ont été acceptés par l'AIEA, cinq gouvernements étrangers et les exploitants de trois installations canadiennes.

Le Programme a aussi fourni une aide appréciable à l'Agence dans les domaines des garanties internationales qui ne sont pas spécifiquement liés à des installations nucléaires de conception canadienne; en outre, certains appareils développés dans le cadre du Programme et destinés aux réacteurs CANDU peuvent servir au contrôle d'autres types d'installations nucléaires dans d'autres pays membres de l'AIEA. En outre, l'AIEA a défini un certain nombre de domaines de contrôle et de nouvelles fonctions au regard desquels le Canada pourrait apporter une contribution particulièrement utile; il s'agit, entre autres, de méthodes et d'équipements de contrôle pour d'autres installations nucléaires canadiennes ou de conception canadienne, et pour le stockage à long terme (souterrain en profondeur) de matières nucléaires.

L'AIEA resserre régulièrement ses critères de contrôle afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité des garan-